



PAYS DE  
SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10 OCT. 2023

ID : 085-200023778-20231005-DL2023\_06\_02-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 octobre 2023

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION  
n° 2023 - 06 - 02

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Tiphonie JACOMINO, Valérie VECCHI.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

**Modification de la composition du Conseil  
d'Exploitation de la régie communautaire  
« Collecte des déchets »**

Par délibération n° 2020 4 08 du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné les membres du Conseil d'Exploitation « Collecte des déchets » composé de 20 membres, répartis en deux collèges, modifiés par les délibérations n° 2021 9 02 du 30 septembre 2021, n° 2021 10 06 du 2 décembre 2021, n° 2022 03 02, n° 2022 08 08 du 8 décembre 2022 et n° 2023 03 01 comme suit :

### Ordures ménagères

11 conseillers communautaires	9 conseillers municipaux
Frédéric FOUQUET	Jean-Louis RAMBEAU
Nicole BOULINEAU	Laurence CHAILLOU
Xavier BERNARD	Alain THUE
Dominique BRET	Guylène GUILBAUD
Maryse AUGUIN	Lydie VRIGNAUD
Thierry BIRON	Didier GENTIL
Chantal GREAU	Henri GUEDON
Jocelyne SERVADEI	Evelyne CHAUVEL
Francine ZIMMERLIN	Patricia ROUVREAU
Christine BERNARD	
Philippe MOREAU	

Suite à la démission de Chantal GREAU de ses fonctions d'Adjointe à Saint Hilaire de Riez, il est proposé de procéder à son remplacement par Kathia VIEL.

Selon l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».*

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2221-14,**

**Vu la délibération n° 2017 7 05 du 7 décembre 2017 portant création de la régie autonome « Collecte des déchets »,**

**Vu la délibération n° 2020 4 08 du 30 juillet 2020 portant constitution du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire « Collecte des déchets »,**

**Vu les délibérations n° 2022 08 08 du 8 décembre 2022 et n° 2023 03 01 du 13 avril 2023 portant modification de la composition du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire « Collecte des déchets »,**

**Vu les statuts de la régie communautaire « Collecte des déchets »,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 : DECIDE d'abroger la délibération n° 2023 03 01 du 13 avril 2023 ;**

**Article 2 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire « Collecte des déchets » ;**

**Article 3 : DECIDE à l'unanimité de fixer la composition du Conseil d'Exploitation « Collecte des déchets » doté de la seule autonomie financière comme suit :**

11 conseillers communautaires	9 conseillers municipaux
Frédéric FOUQUET	Jean-Louis RAMBEAU
Nicole BOULINEAU	Laurence CHAILLOU
Xavier BERNARD	Alain THUE
Dominique BRET	Guyène GUILBAUD
Maryse AUGUIN	Lydie VRIGNAUD
Thierry BIRON	Didier GENTIL
Kathia VIEL	Henri GUEDON
Jocelyne SERVADEI	Evelyne CHAUVEL
Francine ZIMMERLIN	Patricia ROUVREAU
Christine BERNARD	
Philippe MOREAU	

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 OCT. 2023  
- de la publication sur le site  
[www.paysaintgilles.fr](http://www.paysaintgilles.fr) le : 10 OCT. 2023

Givrand, le 10 octobre 2023

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).